



Engagé-es  
au quotidien



MAI 2026

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC AGRICOLE, MARITIME et ÉDUCATION NATIONALE

## Édito

### Les élèves des lycées pro ne sont pas de la main d'œuvre

À l'Éducation nationale et dans l'enseignement agricole et maritime, les réformes se succèdent pour faire entrer davantage l'entreprise dans l'école et renforcer la concurrence du privé.

#### Plus d'élèves sans moyens à l'Éducation nationale

Si le dogme de l'adéquationnisme perdure, à l'Éducation nationale, le manque de moyens pour ouvrir de nouvelles formations et rénover les ateliers professionnels entraîne un quasi-gel de la carte des formations. Seules évolutions significatives : la coloration des bacs pro (ce qui ne crée pas de places supplémentaires) et l'augmentation des certificats de spécialisation d'un an post-bac pro (ex-mentions complémentaires) pour limiter les poursuites en STS. Mais dans le même temps, les lycées pros publics accueillent près de 25 000 élèves de plus depuis trois ans.

Cette poussée démographique est due à l'accroissement du taux d'orientation dans la voie pro en fin de 3e, à la diminution des taux de sortie en cours de formation et au ralentissement des entrées en apprentissage.

En conséquence, les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels se dégradent : affectation par défaut, classes et groupes d'atelier surchargés.

Tout cela dans un contexte de crise du recrutement et de baisse du pouvoir d'achat pour les personnels, des sujets centraux pour notre action syndicale.

#### Et l'enseignement agricole public sous pression des lobbies

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) doit répondre à deux défis majeurs : le renouvellement des générations et la transition agroécologique.

Si l'objectif d'augmenter de 30 % le nombre de lycéen·nes et étudiant·es dans les filières de production et agroalimentaires, d'ici 2030, est une avancée, les moyens sont très insuffisants.

Pour y parvenir, la création du Bachelor Agro (grade licence) est prévue pour 2026. Avec une appellation issue du secteur privé, cette structure favorise des montages pédagogiques mixtes entre établissements publics et privés, dans une opacité financière totale.

L'inquiétude porte également sur les contrats territoriaux destinés à consolider ou ouvrir des classes dans les filières de production. Conclues entre services académiques, régions et branches professionnelles, ces dispositifs font craindre des pressions de la part de lobbies agricoles ou de fédérations de l'enseignement agricole privé.

Syndicalement, nous dénonçons ces « attelages » public-privé qui menacent l'indépendance et la transparence de la formation agricole publique.

**Axel BENOIST** co-secrétaire général du SNU!EP-FSU  
**Olivier GAUTIÉ** co-secrétaire général du SNETAP-FSU



38 rue Eugène Oudiné  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 02 56  
site : [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)



251 rue de Vaugirard  
7505 PARIS  
Tél. : 01 49 55 84 42  
courriel : [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)  
site : [www.snetap.fr](http://www.snetap.fr)

## Renoncement éducatif

Pour les lycées pros, les réformes se succèdent avec un point commun depuis 2009 : une place prépondérante pour l'entreprise et la réduction des heures d'enseignement.



La dernière en date ne fait pas exception. Menée dès le début du deuxième mandat d'E. Macron par C. Grandjean, alors ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels sous la double tutelle du ministre du travail et de l'éducation nationale, elle consistait initialement en l'accroissement du nombre de semaines de PFMP de 50 %, au détriment des enseignements généraux et professionnels.

Le SNUEP-FSU, avec l'inter-syndicale voie pro et les personnels, s'est très largement opposé à cette orientation. C'est finalement un parcours différencié de six semaines qui a été mis en place en fin de terminale. Après les examens avancés mi-mai, les élèves restent au lycée pour préparer leur poursuite d'étude ou vont en stage gratifié sans autre objectif que de travailler.

Le ministre E. Geffray a reconnu l'échec de ce parcours en fin d'année.

Et aujourd'hui, par nos mobilisations et actions, nous avons réussi à réduire cette phase « en Y » à 2 semaines en cours d'année, tout en retrouvant des examens organisés mi-juin dès la session 2027.

### Du lycée pro au centre d'insertion

L'objectif global de cette réforme est de répondre aux exigences d'un certain patronat pour qui la qualification compte moins que les compétences psychosociales, notamment en matière de rémunération, et qui cherche à décrédibiliser les diplômes pour mieux en chasser les références des conventions collectives.

C'est pourquoi, au-delà de la réduction des heures d'enseignement, des dispositifs d'insertion sur le marché du travail, comme « Avenir Pro », sont également mis en place, parfois eux aussi au détriment des heures de cours.

Ainsi, de réformes en dispositifs, la double finalité du bac pro (poursuite d'études et insertion professionnelle) est remise en cause pour transformer le lycée pro en centre d'insertion fournissant une main d'œuvre malléable et polie aux entreprises.

La nomination d'une nouvelle ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage, sous double tutelle Travail / Éducation nationale est plus qu'inquiétante. Le projet de démantèlement des lycées pros est maintenu.

Pour le SNUEP-FSU, les formations professionnelles, ponctuées par des diplômes nationaux doivent certes permettre aux jeunes une insertion professionnelle réussie ou des poursuites d'études à la hauteur de leurs ambitions, mais également faire d'elles et eux des citoyen·nes lucides susceptibles de choix de vie éclairés face à un monde en perpétuelle transformation.

**De réformes en dispositifs, la double finalité du bac pro est remise en cause pour transformer le lycée pro en centre d'insertion**

**Franck FERAS** co-secrétaire national  
du SNUEP-FSU

## Carte scolaire Entre opacité et idéologie

Dans l'enseignement agricole public, les ouvertures de formation sont réduites à la portion congrue, entre pressions budgétaires, omniprésence et lobbying du Privé.

**« Quand c'est opaque c'est qu'il y a un loup »**

Le long parcours vers une ouverture de formation. Du CA de l'établissement, aux avis de l'autorité académique, avis du CSA-REA, avis du CREA (avec la profession, le privé, les parents d'élèves, les OS, la région...), avis du CREFOP, avis du CAEN... et le vote en séance plénière du Conseil régional : des avis consultatifs, des ouvertures contre fermetures, des avis positifs de tout le monde mais pas d'ouverture... Au final, c'est l'État qui décide ?

Les notes de service préparatoires à la rentrée paraissent de plus en plus tardivement, depuis quelques années au cœur même de l'été, quand il n'y a plus personne pour les lire. Les procédures de consultation sur l'évolution de la carte des formations initiales scolaires en région sont de plus en plus bafouées, et lorsqu'elles aboutissent à une décision d'ouverture, c'est « sous réserve d'obtention de dotation horaire »... Un pilotage par les moyens n'a jamais fait une politique publique de formation. La direction générale réunit après la rentrée, en janvier, un comité social d'administration pour faire le bilan global, chiffré et sans précision, de l'évolution des cartes scolaires de l'année précédentes.

**Ouverture dans le privé : « ce n'est pas le même modèle économique ! » dicit un chef de SRFD**

La carte scolaire, censée répondre aux besoins de formation des territoires et des jeunes, est le reflet d'un projet politique porté par le ministère et ses services, elle pose clairement la question de la laïcité. En effet, dans de nombreuses régions (mais pas seulement dans l'ouest), les ouvertures sont conditionnées à l'absence de ces mêmes formations dans les autres composantes privées, pour ne pas leur faire concurrence ! En effet, dans ces régions parfois plus de 80 (voire 90 % selon les filières) des élèves sont scolarisés dans les MFR ou dans lycées dépendants du CNEAP. Pas question d'ouvrir une formation dans le public si elle existe dans le Privé !

Et surtout ouvrir une classe dans le Public coûte plus cher que de le faire dans le Privé du fait des modalités de financement de la DHG ou des postes en MFR, d'autant plus ces structures usent et abusent du mixage des publics... Encore une fois, les mots de l'économie... la concurrence n'est pas libre et elle est faussée.

**Un pilotage par les moyens n'a jamais fait une politique publique de formation**



**Le cas breton, quand la région applique la logique du privé, de la concurrence**

Ainsi le Conseil régional de la Bretagne souhaite initier un dispositif pour la rentrée qui reprendrait la logique de l'appel d'offres qui est utilisée pour la formation professionnelle continue. La collectivité (avec les branches professionnelles et les syndicats majoritaires) déterminerait les besoins en formation et lancerait des appels d'offres aux lycées pour ouvrir ici un CAPA, ici un BAC PRO...

On atteint là le comble de l'utilitarisme, la recherche de l'employabilité... oubliant quand même que ces diplômés sont de la formation initiale scolaire, que la mobilité dans les territoires ruraux est parfois faible... libéralisme à tout craindre qu'on vous dit.

**Yoann VIGNER** co-secrétaire général du SNETAP-FSU

# L'action syndicale

## Ce que nous portons

### Enjeux d'avenir

Les élèves de la voie professionnelle scolaire ne sont pas une main d'œuvre à disposition des entreprises locales. Dans un souci d'égalité et d'émancipation, nous refusons l'assignation sociale et géographique de nos élèves.

Pour répondre aux enjeux d'avenir (environnementaux, réindustrialisation, grand âge...), la FSU défend une organisation et un pilotage par l'État des évolutions des cartes des formations professionnelles, associant à tous les niveaux les organisations syndicales représentatives des personnels de l'éducation.

### Défendre la démocratie sociale

La loi « plein emploi » de 2023 marque une dérive autoritaire quant à la politique de formation professionnelle. Elle a instauré des comités territoriaux dont les représentant-es des personnels de l'éducation sont exclu-es.

Ces instances peuvent se substituer aux CREFOP, privant ainsi la FSU d'un espace de dialogue où elle défend sa vision et ses mandats. Ce processus prolonge l'éviction des syndicats, en 2019, des Commissions professionnelles consultatives qui ont la main sur la définition des référentiels de formation.

Ainsi, la gouvernance de la formation bascule sous la tutelle du ministère du Travail et du patronat, au détriment de la démocratie sociale. La menace sur l'existence des CESER confirme cette volonté de réduire au silence la société civile organisée.

La FSU dénonce cette stratégie globale visant à limiter l'influence des organisations syndicales et exige de retrouver toute sa place au sein des instances de concertation.

La formation professionnelle initiale doit être une mission de plein exercice de l'Éducation nationale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.

**Axel BENOIST** co-secrétaire général du SNUEP-FSU



Les élèves ne sont pas une main d'œuvre à disposition des entreprises. Ils et elles méritent une formation professionnelle globale, citoyenne et émancipatrice.

**Olivier GAUTÉ** co-secrétaire général du SNETAP-FSU

### Pour le public

Les établissements privés profitent largement des financements publics (75 % de leurs financements), sans contrepartie et sans contrôle. La FSU défend un service public d'éducation où la priorité doit être accordée aux lycées publics. Elle revendique la création d'un ministère unique de l'Éducation regroupant l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole et maritime.

#### Glossaire :

- CA** : conseil d'administration
- CAEN** : conseil académique de l'enseignement national
- CESER** : conseil économique, social et environnemental régional
- CNEAP** : conseil national de l'enseignement agricole privé
- CREA** : comité régional de l'enseignement agricole
- CREFOP** : comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
- CSA REA** : comité social administratif régional de l'enseignement agricole
- DHG** : dotation horaire globale
- LOSARGA** : loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture
- MFR** : maison familiale et rurale
- OS** : organisation syndicale
- PFMP** : période de formation en milieu professionnel
- SRFD** : service régional de formation et de développement (responsable régional de l'enseignement agricole public et privé)
- STS** : section de technicien supérieur

